

COUPLE AGRICULTURE-ÉLEVAGE : UN MARIAGE FORCÉ DANS LE DISTRICT DU ZANZAN (NORD-EST DE CÔTE D'IVOIRE)

Kouamé Abdoulaye KOUAKOU

Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
(IPNETP) Abidjan, Côte d'Ivoire
kkouablo@gmail.com

Résumé : L'agriculture et l'élevage sont des secteurs d'activité prépondérants dans le District du Zanzan. Ils jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté en assurant des moyens de subsistance aux personnes engagées dans les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits desdits secteurs. Cependant, animés quasiment par les mêmes acteurs (à 75%) et sur les mêmes espaces, donc contraints à une coexistence, ces deux secteurs d'activité entretiennent des relations conflictuelles. Cette étude vise à montrer les facteurs de la coexistence conflictuelle agriculture-élevage dans le District du Zanzan. Une fouille documentaire et une enquête de terrain, auprès de 248 chefs de ménages agricoles et pastoraux, ont été les techniques de collecte des données. Du traitement des données, il ressort que la coexistence conflictuelle de l'agriculture et de l'élevage tient de la méconnaissance des techniques de bonification du système agro-pastoral. Moins de 1 % des paysans pratiquent la traction animale et, à peine, 3 % utilisent l'étable fumière. Seulement 7 % des pasteurs engraisent leur bétail par des résidus de culture après récolte. Avec un taux de croissance démographique très élevé, 645,70 % de 1970 à 2014, induisant une très forte pression foncière couplée du caractère extensif du système agro-pastoral, les bétails divaguent dans les agers et entrent en compétition avec les cultures provoquant ainsi des dégâts de diverses natures.

Mots clés : agriculture, élevage, mariage forcé, District du Zanzan

AGRICULTURE-LIVESTOCK COUPLE: A FORCED MARRIAGE IN THE ZANZAN DISTRICT (NORTHEAST OF IVORY COAST)

Abstract : Agriculture and livestock breeding are predominant sectors of activity in the Zanzan District. They play an essential role in the fight against poverty by ensuring livelihoods for people engaged in the production, processing and marketing activities of the products of the said sectors. However, driven by almost the same actors (75%) and in the same spaces, therefore forced to co-exist, these two sectors of activity maintain conflicting relations. This study aims to show the factors of agricultural-livestock conflict coexistence in the Zanzan District. A documentary search and a field survey, with 248 heads of agricultural and pastoral households, were the data collection techniques. From the processing of the data, it appears that the conflicting coexistence of agriculture and livestock is due to a lack of knowledge of the techniques for improving the agro-pastoral system. Less than 1% of farmers use animal traction and barely 3% use manure barns. Only 7% of pastoralists fatten their livestock with crop residues after harvest. With a very high population growth rate, 645.70% from 1970 to 2014, inducing very strong land pressure coupled with the extensive nature of the agro-pastoral system, livestock wander into the agers and enter into competition with crops, thus causing damage of various kinds.

Keywords: agriculture, livestock, forced marriage, Zanzan District

Introduction

Traiter du problème des relations agriculture-élevage ne relève pas d'un paradoxe. L'agriculture et l'élevage sont de fait associés, à des degrés divers, dans la majorité des exploitations agricoles, depuis plus d'un millénaire. Aucune des transformations majeures qui ont marqué le monde agricole n'a remis en cause cette coexistence (E. Landais et P. Lhoste, 1990, p 217).

Ces deux secteurs d'activités sont fondamentaux en Côte d'Ivoire, au niveau social, culturel et économique. Le secteur agricole est le socle de l'économie de la Côte d'Ivoire. Il contribue pour 22 % du Produit Intérieur Brut, pour plus des 3/4 des exportations non pétrolières, et fournit des emplois et des revenus pour les 2/3 des ménages (K. A. Kouakou, 2021, p 2). L'activité pastorale, quant à elle, en raison des déterminismes naturels, n'est développée que dans la partie savanicole, au Nord. Avec une contribution de 5 % au PIB national, l'élevage joue aussi un rôle incontestable. Il permet d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de procurer des revenus à plusieurs franges des populations, à travers les échanges commerciaux des produits carnés.

Il existe donc une complémentarité économique entre l'agriculture et l'élevage. Ces secteurs concourent ensemble à assurer la reproduction des systèmes sociaux, économiques et culturels. Ainsi, ce couple joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté pour les populations rurales à travers la production, la transformation, la distribution et la commercialisation de ses produits.

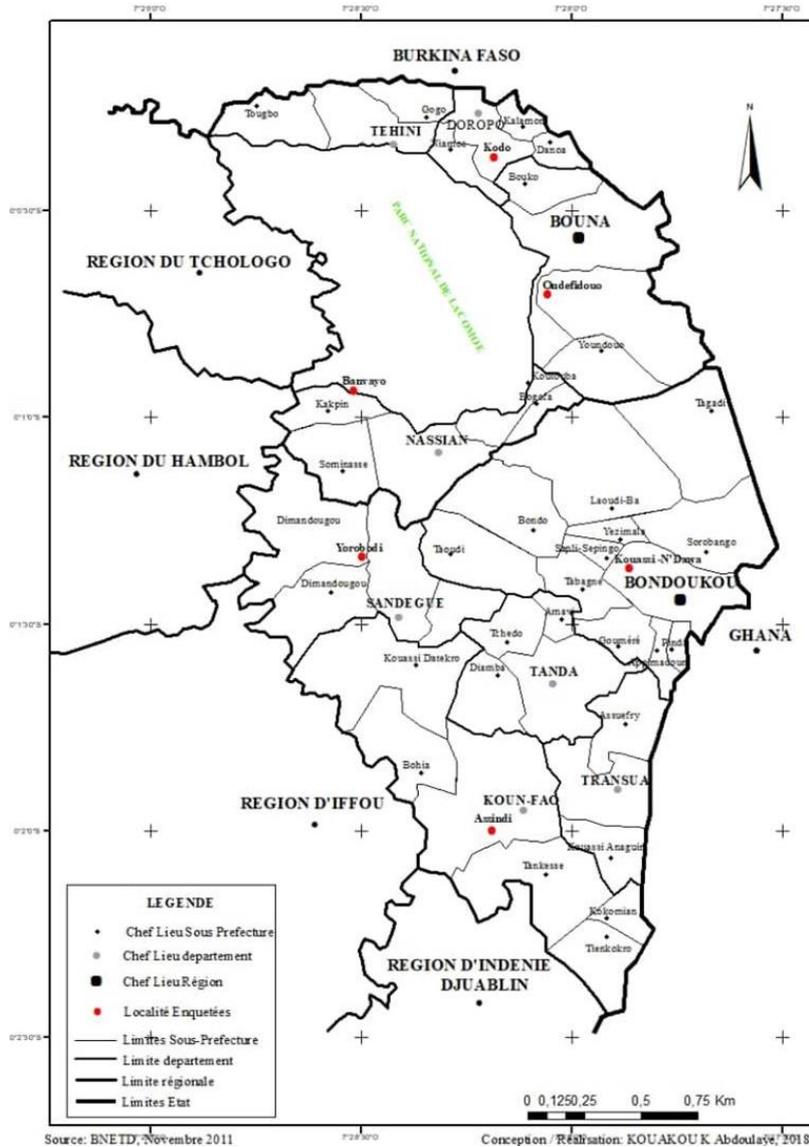
Dans le District le Zanzan, occupant environ 90 % de la population, au dernier Recensement National Agricole datant de 2001, l'agriculture s'affiche de très loin comme le premier secteur d'activité. L'élevage, quant à lui, avec 86 308 ; 20 078 et 31 210 têtes respectivement de bovin, d'ovins et de caprins officiellement enregistrées, constitue le second secteur d'activité pratiqué sur toute l'étendue du District avec des variations zonales très importantes (Direction Régionale de la Production Animale et Halieutique du Zanzan, 2017, p 3). Bien que condamnés à coexister, les relations agriculture-élevage sont conflictuelles dans le District du Zanzan (Kouakou K. A., 2020, p 196).

Ces différents constats conduisent à la question de recherche suivante : quelles sont les causes des relations conflictuelles du couple agriculture-élevage dans le District du Zanzan. En vue d'une meilleure contribution desdits secteurs au bien-être socioéconomique des populations, l'objectif de cet article est de montrer les facteurs des relations conflictuelles entre l'agriculture et l'élevage.

1. Présentation du secteur d'étude

Le Nord-Est de la Côte d'Ivoire devenu District du Zanzan, créé par la loi n°2014-451 du 5 août 2014 sur l'organisation générale de l'administration territoriale, est le secteur de cette étude. Il est subdivisé en deux Régions Administratives, la

Région du Gontougo au Sud et la Région du Bounkani au Nord. Avec 38 000 Km², la population District du Zanzan est estimée à 934 352 habitants, (RGPH, 2014 p. 7). Le Nord-Est de la Côte d'Ivoire renferme essentiellement deux types de formations végétales, à savoir la forêt au Sud et la savane au Nord. Dominé par les ruraux, l'agriculture et l'élevage sont les principales activités économiques.



Carte 1 : présente la zone d'étude

2. Méthodes de collecte et de traitement des données

La réalisation de cette étude s'est appuyée sur deux sources de preuves distinctes à savoir une recherche documentaire et une enquête de terrain. La fouille documentaire a concerné essentiellement les rapports de la Direction Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Zanzan (DRADR) et de ceux de la Direction Régionale de la Production Animale et Halieutique (DRPAH). Elle a permis de bien cerner le sujet de cette recherche, de faire une analyse approfondie fondée sur les liens existants entre ces deux secteurs d'activité.

L'enquête de terrain visant la collecte de données primaires a été l'une des phases importantes de la collecte des données. Car elle a permis de confirmer ou d'infirmier les données documentaires collectées.

L'enquête de terrain a été menée auprès des agriculteurs et des éleveurs. Cette enquête a nécessité la constitution d'un échantillon avec la méthode empirique. Cette méthode consiste à chercher par raisonnement, un échantillon qui soit représentatif de la population cible. Les raisons qui ont suscité ce choix sont multiples. Il s'agit de l'étendue de l'espace d'étude et du manque de statistiques récentes et fiables. L'échantillonnage a concerné, d'abord, les agriculteurs ; ensuite les éleveurs ; et enfin les agriculteurs-éleveurs. Intégrer ces trois types de chefs ménage permet de cerner les spécificités de chacun. Compte tenu de l'absence d'une base de données de ces chefs de ménage, la technique de « boule de neige » a été utilisée pour identifier les enquêtés. Cette technique a permis, à partir des premiers enquêtés, de repérer les chefs de ménages qui s'adonnent qu'à la production végétale ou à l'élevage, ainsi, qu'à ceux qui sont à la fois agriculteurs et éleveurs. Dans cette étude, seuls les éleveurs de ruminants ont été ciblés (bovins, ovins et caprins). Car, dans les rapports existants entre l'agriculture et l'élevage, ce sont ces trois ruminants qui sont pointés du doigt. De tout ce qui précède, les enquêtes se déroulées dans six villages auprès de 248 chefs de ménage, selon le tableau ci-après, tableau 1.

Tableau 1 : Récapitulatif du choix des chefs de ménages

Localités	Agriculteurs	Eleveurs	Agriculteurs- Eleveurs	Total
Assindi	17	0	29	46
Yôrôbodi	9	2	56	67
Banvayo	6		19	25
Kouassi- N'dawa	9	3	14	26
Ondéfidouo	2	8	61	71
Kodo	1	5	7	13
Total	44	18	186	248

Source : INS, 2014 et enquêtes de terrain K. A. K, 2023

L'enquête de terrain a été également menée auprès des acteurs institutionnels des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. A ce stade, ce sont des entretiens qui ont été faits auprès des agents de la DRADR et de ceux de la DRPAH. A ceux-ci, les agents de l'Agence National de Développement Rural (ANADER) ont été associés.

3. Résultats

3.1. Quasi absence de complémentarité du couple

L'élevage peut permettre au secteur agricole d'évoluer des méthodes et techniques archaïques vers un niveau semi-moderne. Mais, dans le système agropastoral du District, un tel apport est quasi absent.

3.1.1. Quasi absence d'apport de l'élevage dans les activités agricoles

L'élevage, dans District du Zanzan, de par son caractère rudimentaire contribue très peu aux activités agricoles. Pourtant, il est dynamique et animé sur toute l'étendue du District et est riche en bovins, en ovins et en caprins, comme l'illustre le tableau 2.

Tableau 2- Répartition des ruminants élevés dans le Nord-Est la Côte d'Ivoire

Directions	Bovins	Ovins	Caprins	Total	Proportion en (%)
Bondoukou	29 035	12 233	17 141	58 409	36,56
Bouna	24 250	1 702	2 601	28 553	17,87
Koun-Fao	1 700	2 537	3 900	8 137	5,09
Nassian	5 111	2 800	4 510	12 421	7,78
Tanda	1 035	806	457	2 298	1,44
Téhini	25 177	10 432	14 321	49 930	31,26
TOTAL	86 308	20 078	31 210	159 748	100

Source : DRPAH., du Zanzan, 2017

A l'observation de la répartition spatiale du cheptel, l'élevage des ruminants est très important dans la partie savanicole que dans la zone forestière. Ainsi, les départements de Bondoukou, de Téhini et de Bouna concentrent plus de 85, 69 % des têtes de ruminants. La faible proportion du département de Nassian, zone de savane, se justifie par son enclavement, au Nord par le parc de la Comoé et à l'Ouest par le fleuve Comoé à l'ouest. Cet isolement constitue un frein à la transhumance et à l'écoulement du cheptel sur les marchés. Quant au département de Bondoukou, la forte proportion est due l'immensité du département et des opportunités de marché, de soins vétérinaires et d'écoulement des bêtes. Toutefois, ces statistiques masquent l'importance du secteur pastoral du Zanzan. L'élevage étant de type traditionnel, de nombreux éleveurs possèdent du cheptel non enregistré par les structures de tutelle, selon 93 % des enquêtés.

Dans l'association agriculture-élevage du District du Zanzan, le premier trait remarquable est l'absence de l'utilisation de la traction animale au niveau des tâches agricoles. L'énergie humaine y constitue l'essentiel des forces de production dans le

cadre des activités agricoles. Moins de 1% des paysans pratiquent la culture attelée (DRPAH, 2017, p 4).

Le second trait distinctif du couple agriculture-élevage est la quasi-absence de l'utilisation de l'étable fumière pour la fertilisation des terres agricoles épuisées. À ce propos, seulement 8,65 % d'enquêtés se servent des fèces du cheptel à usage d'amendement. Or, avec un taux de croissance démographique très élevé, 645,70 % de 1970 à 2014 (RGPH, 20114), imposant une très forte pression foncière conduisant à la réduction ou à la suppression de la durée de la jachère, les terres sont appauvries. Car, malgré, l'abandon de ce système naturel de régénération et de régularisation de la terre, les agriculteurs n'utilisent pas de fertilisants chimiques. Les fèces du cheptel sont donc des opportunités peu exploitées pour l'amendement des terres appauvries. À l'inverse, l'agriculture apporte très peu à l'élevage dans le couple.

3.1.2. Quasi absence d'apport des résidus de culture dans l'engraissement du cheptel

Dans les échanges agriculture-élevage, l'agriculture joue un rôle de fournisseur d'aliments aux cheptels, grâce aux résidus agricoles. Les résidus agricoles désignent les parties fibreuses des céréales, de la canne à sucre, des racines et tubercules, des fruits secs, etc. Ceux-ci ont en commun le fait d'être constitués des parties des plantes non consommées par l'homme après les récoltes (FAO, 2014, p 24). Dans la zone de cette étude, les résidus agricoles les plus fréquents sont la paille des céréales, la pomme d'anacarde, les légumineuses, les épluchures des tubercules, etc.

Dans le District du Zanzan, l'apport de résidus agricoles à l'engraissement du bétail est très limité. Seulement 17 % des enquêtés font usage des résidus de récoltes pour engraisser le bétail. Cela ne concerne généralement que les épluchures, résidus issus du décorticage des céréales. Pire, ceux-ci sont déversés par plus de 84 % des enquêtés dans les poubelles. Ainsi, la quasi-totalité des résidus de récoltes pouvant engraisser le cheptel est perdue. Le très faible taux d'utilisation de ces résidus agricoles à des fins d'alimentation animale est dû au caractère traditionnel du secteur de l'élevage.

Les animaux sont donc livrés à eux-mêmes, car bénéficiant moins d'égard des éleveurs. Ceux-ci divaguent dans les systèmes de peuplement (villages, hameaux) et à la couronne de ceux-ci à la quête de leur pitance à un rayon qui varie en fonction du type du cheptel. A l'absence de suivi sur le plan de leur alimentation, les cheptels parcourent les finages des villages et entrent en concurrence avec les cultures.

3.2. Concurrence absolue dans le couple agriculture-élevage sur les ressources naturelles

Il existe de réels rapports de concurrence entre l'agriculture et l'élevage dans le District du Zanzan. L'agriculture, n'ayant pas évolué vers des méthodes et techniques modernes, demeure extensive et gaspilleuse des ressources naturelles. De même, l'élevage demeure aussi extensif requérant davantage de territoire de parcours. D'il y a trois décennies, le système extensif du couple était possible grâce à la très faible

occupation des terres, moins de 12 % en 1970 (Ministère de l'Agriculture, p 28). Dorénavant, le fort taux de la croissance démographique de 645,70 % de 1970 à 2014, induit, en partie, une forte pression de l'agriculture et de l'élevage sur les ressources naturelles notamment la flore, les terres et l'eau de surface.

3.2.1. Forte concurrence pour le contrôle des ressources hydriques de surface

La compétition entre l'agriculture et l'élevage pour la mainmise sur les eaux de surface est réelle. Elle est plus observable en période de saison sèche. Car dans le contexte de la variabilité climatique, les saisons sèches sont de plus en plus ardues et les eaux de surface s'amenuisent. Les enquêtés sont unanimes au fait que les précipitations ont baissé en intensité et en durée depuis quelques décennies. Les saisons de pluies démarrent tardivement et les saisons sèches sont de plus en plus précoces. Pour ce faire, les zones hydromorphes, autrefois, exclues des surfaces utiles agricoles, sont désormais mises en culture. Ce sont ces zones qui sont les plus convoitées pour les cultures maraîchères de contre-saison. Aussi, sont-elles les plus désirées par les pasteurs pour l'abreuvement de leur cheptel.

Les bœufs transhumants venus des pays sahéliens exacerbent cette lutte entre l'agriculture et l'élevage pour le contrôle des points d'eau de surface dans la partie septentrionale soudanienne. En effet, le District du Zanzan, de par sa position géographique avec les pays du Nord (Burkina Fao, Mali, Niger), constitue une terre de parcours pour les bétails de ces pays (K. A. Kouakou, 2020, p 192). Les zones sahéliennes connaissent un déficit fourrager pendant la saison sèche, en raison, de la faible productivité des pâturages mais, également, de la forte pression des exploitations pastorales (H. Kagoné et A. Njoya, 2015 p 38). La transhumance transfrontalière constitue ainsi une stratégie de survie des troupeaux. Le Zanzan où les ressources naturelles sont beaucoup plus exubérantes est une région d'accueil du cheptel sahélien avant de retourner dans ses zones d'origine en début d'hivernage.

La présence des bovins transhumants ajoutés aux cheptels endogènes génère une surcharge sur les ressources hydriques. Les bœufs remportent toujours la bataille pour le contrôle des eaux de surface au détriment de la production végétale, comme le présente la photo 1.



Photo 1- Bœufs au bord d'un barrage servant à l'irrigation des cultures, à Kodo,
(Cliché : Enquêtes K. A. Kouakou, 2018)

Cette photo présente un barrage construit, dans les années 1980, à des fins agricoles. Il servait à la culture des maraichers et du riz paddy. Comme on le constate sur cette image, ce barrage sert dorénavant à l'abreuvement des bœufs. Du fait du tarissement des cours d'eau depuis quelques décennies, des milliers de bœufs du département de Doropo parcourent plusieurs kilomètres pour s'abreuver dans ce barrage. Ainsi, de leur forte présence dans la localité de Kodo, ils détruisent les productions vivrières. La concurrence entre l'agriculture et l'élevage s'observe également, au niveau, du contrôle des ressources végétales.

3.2.2. Concurrence dans l'exploitation des ressources végétales déjà stressées

Dans la zone septentrionale savanicole où l'activité pastorale a plus de l'importance, la compétition entre l'agriculture et l'élevage dans la conquête du tapis végétal est vive. L'abandon de la jachère et le broutage régulier du cheptel constitue un frein à la reconstitution du tapis végétal.

Avec ce tapis amenuisant, l'agriculture extensive recommande des terres riches en humus par la décomposition des débris végétaux. Ce qui requiert une longue durée de jachère en vue de la reconstitution du couvert végétal or la jachère est supprimée ou de durée raccourcie selon les localités. Aussi, l'élevage du District riche de ruminants requiert-il une végétation dense et riche en fourrage. Selon la totalité des agriculteurs enquêtés, les troupeaux ravagent les formations végétales à leur passage. Selon eux, en broutant, le cheptel empêche la reconstitution des formations savanicoles et le piétinement des troupeaux dénude le sol et l'expose aux agents d'érosion, comme photo 2 l'illustre.



Figure 2 : Une terre de parcours dénudée dans le Département Bouna, enquêtes Kouakou, 2020

Cette figure représente une terre de parcours dénudée. Les bovins broutent les herbes et les feuilles des arbustes. Lorsque le cheptel est en gros effectif avec un passage régulier, la flore peinera à se reconstituer. La résultante irréversible est la nudité de la terre exposée aux agents de l'érosion.

La compétition de l'agriculture et l'élevage sur les ressources naturelles suscite des rapports de conflits.

3.3. Agriculture-élevage, mariage aux conflits récurrents

Le mariage de l'agriculture extensive et de l'élevage extensif est fertile en conflits. Dans chaque village, les enquêtés ont évoqué des cas de conflits entre agriculteurs et éleveurs qui varient en nombre et en gravité selon les localités.

Le département de Koun-Fao, au Sud est celui qui enregistre rarement des cas de ce type conflit. Car, selon les enquêtés, le cheptel de cette zone est essentiellement composé de petits ruminants (caprins, ovins) qui ne broutent qu'aux abords des systèmes de peuplements sans parcourir les agers. Toutefois, ces ruminants détruisent les productions des parcelles emblavées situées à proximité des villages.

Pourtant les conflits sont récurrents et meurtriers dans la partie savanicole au Nord. Le conflit meurtrier de la semaine du 26 mars 2016 dans la région du Bounkani en est une illustration. Ce conflit a tiré ses germes de la destruction récurrente de cultures des paysans lobi par des troupeaux des éleveurs peulh. Il a été d'une rare violence et a fait officiellement 22 morts, des dizaines de blessés et des milliers de déplacés (M. Ouattara, 2016, p 9). Or les agriculteurs enquêtés ont soutenu que la destruction des productions agricoles par les bétails demeure récurrente.

2.3.1. Destrutions récurrentes des productions agricoles par le cheptel

La destruction des cultures pré et post-récoltes par les cheptels est récurrente dans le Zanzan. Ce constat est fait sur toute l'étendue de la zone d'étude, comme l'illustre le tableau 2.

2.3.1. Destrutions récurrents des productions agricoles par le cheptel

La destruction des cultures pré et post-récoltes par les cheptels est récurrente dans le Zanzan. Ce constat est fait sur toute l'étendue de la zone d'étude, comme l'illustre le tableau 3.

Tableau 3-Dégâts de cultures par le cheptel dans le Zanzan en 2017

Directions	Nombre de dégât déclarés	Pourcentage (%)	Nature des dégâts
Bondoukou	21	14,60 %	Les vivriers (maïs, mil, igname)
Bouna	33	22,91 %	Cultures et récoltes
Koun-Fao	14	9,72 %	Cultures vivrières
Nassian	9	6,25 %	Ignames vivrières

Tanda	3	2,08 %	Cultures vivrières
Téhini	64	44,44 %	Cultures vivrières
TOTAL	144	100 %	-

Source : DRPAH., du Zanzan, 2017

De ce tableau, la destruction des productions agricoles est enregistrée dans tous les départements du Zanzan. Les départements de Koun-Fao et Tanda sont ceux qui enregistrent le faible taux. A l'opposé, ce sont les Départements de Téhini, de Bouna et de Bondoukou les plus touchés et enregistrent plus de 81,95 % des dégâts de cultures causés par les bétails. Cela se comprend aisément car ceux-ci concentrent à eux-seuls plus de 85,69 % des têtes de ruminants. Ces dégâts causés aux productions végétales sont explicables par le nombre insignifiant et par la mauvaise répartition des infrastructures pastorales, comme l'indique le tableau ci-après (tableau 4).

Tableau 4- Situation des infrastructures pastorales dans le Zanzan

Directions départementales	Barrages pastoraux (%)	Parcs de nuit (%)
Bondoukou	17,19	0,00
Bouna	41	0,00
Koun-Fao	64,06	31,82
Nassian	0,00	0,00
Tanda	4,69	68,18
Téhini	14,06	0,00
TOTAL	100	100

Source : DRPAH., du Zanzan, 2017

De ce tableau, les infrastructures pastorales ne se résument qu'aux barrages pastoraux et aux parcs de nuit. Seuls les départements de Koun-Fao et de Tanda disposent des Parcs de nuit. La zone savanicole, zone de forte activité pastorale, n'enregistre aucun. L'absence ou l'insuffisance des infrastructures pastorales contraint le cheptel à divaguer dans les finages entraînant des dégâts de productions vivrières.

En dehors des dégâts de productions vivrières, l'on enregistre le dégât d'un nouveau type de culture, à savoir l'anacarde. En saison sèche, les plantations d'anacarde deviennent des lieux de prédilection des bœufs. Dans celles-ci, les bouviers résolvent les problèmes de fourrages et d'eau. Cette période sèche coïncide avec la production de l'anacarde. Une fois dans les plantations, le cheptel consomme les pommes d'anacarde constituées à 86 % d'eau. Ainsi, le manque d'eau et de fourrage se trouve résolu. En consommant les pommes, les bêtes avalent également la noix, la partie précieuse et commerciale du fruit de l'anacarde. Seuls tous les agriculteurs enquêtés, un troupeau de plusieurs centaines bêtes peuvent passer des jours dans une plantation

quand le bouvier connaît l'agenda du planteur. La destruction des productions agricoles aboutit à la tuerie récurrente des bêtes.

3.3.1. *Tueries récurrentes de bêtes par les agriculteurs*

Le conflit agriculteur-éleveur est souvent soldé par des tueries d'animaux en raison des règlements sans succès. Les règlements des litiges agriculteur-éleveur à l'amiable. Ils se font avec l'intervention des autorités villageoises à l'effet de trouver une entente entre l'agriculteur et l'éleveur. Aussi, certains litiges sont-ils réglés à l'amiable avec interventions des agents du Ministère de l'Agriculture habilités à régler les litiges de telle nature. En cas d'insatisfaction d'une des parties, les autorités coutumières font le procès et le perdant est condamné à verser des amendes à la victime. A ce niveau, en cas d'insatisfaction, l'une des parties peut saisir le juge. Les règlements de telle nature sont le plus souvent à l'avantage de l'éleveur, selon 71% des agriculteurs enquêtés. Selon eux, les éleveurs corrompent le juge en numéraires ou en nature. Pour illustration, au cours des procès, par malice l'éleveur pourrait lever la main et le nombre de doigts présenter équivaut au nombre de bœufs que le juge aurait si le verdict est en sa faveur. Si le juge décode le langage et qu'il est séduit par l'offre, l'agriculteur perd d'office le procès quelle que soit la gravité des dommages a lui causés.

En conséquence, les agriculteurs se font justice en s'adonnant à l'abattage des cheptels ravageurs de leurs cultures. Les agriculteurs vindicatifs procèdent généralement par fusillade. Aussi procèdent-ils par l'empoisonnement des produits agricoles en guise d'appât.

4. Discussion

Dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire, l'agriculture et l'élevage sont animés à 75 % par les mêmes acteurs et sur les mêmes territoires. Le mariage entre ces deux secteurs d'activité s'est fait sans leur consentement au gré l'homme dans la quête ostentatoire de son bien-être. De cette union forcée, l'entraide est quasi absente. L'élevage contribue seulement à 1 % et à 8,65 % respectivement à la culture attelée et à l'étable fumièrre à usage d'amendement des terres appauvries par la pression foncière. À l'inverse, seulement 17 % des enquêtés font usage des résidus de récoltes pour l'engraissement du cheptel. À l'absence de symbiose, il apparait une concurrence rude sur les ressources hydriques et végétales déjà stressées par les variabilités climatiques. Ce qui conduit à des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs.

Les résultats de cette étude sur les relations agriculture-élevage dans le District du Zanzan sont similaires à ceux d'autres chercheurs dans différentes zones. Il ressort de l'étude de S. Oumar, au Sénégal, (2010, pp 1-9) que de la mobilité pastorale dans ce pays, couplée à la transhumance d'animaux venant des pays du Sahel résulte de graves risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Dans ce pays, il est noté une expansion des espaces agricoles au détriment des parcours pastoraux. Ainsi, le cheptel, au cours de la transhumance, traverse des parcelles emblavées détruisent des

productions agricoles. Ce qui est conflictogène entre agriculteurs et éleveurs. Face à la recrudescence des conflits, l'Etat sénégalais a pris des mesures techniques, institutionnelles et juridiques pour une meilleure gestion des ressources pastorales en vue d'une maîtrise des flux de transhumance. Mais, ces mesures, parce que difficilement applicables, ne permettent pas de résoudre les conflits entre les différents acteurs en raison de non prise en compte des droits coutumiers en vigueur sur les parcours.

L'étude menée par K. Hamadé et N. Aboubakar (2015, p 6) sur la transhumance frontalière et conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest a abouti à des résultats semblables de ceux de cette présente étude. Pour ces chercheurs, la transhumance transfrontalière constitue une stratégie très importante de production animale. Outre le fait qu'elle permet de nourrir, voire de sauver le cheptel sahélien, elle contribue à l'intégration sous régionale et à l'approvisionnement d'une population de plus en plus nombreuse et urbanisée. Cependant, dans les zones d'accueil, il survient une concurrence entre l'élevage et l'agriculture. En effet, dans ces zones, l'extension du processus de colonisation agricole rétrécit la veine pâture. Suite à la surcharge pastorale, les agers deviennent des parcours et il s'en suit des dégâts de cultures. Ces scénarios fragilisent les relations sociales entre agriculteurs et éleveurs conduisant à des conflits meurtriers dans l'utilisation des ressources.

Les résultats de la présente étude sur les relations conflictuelles sont contraires à ceux obtenus par certains chercheurs.

V. Éric (1992, p 7) soutient que la mixité agriculture-élevage contribue à la production alimentaire et commerciale pour la famille dont elle améliore la sécurité alimentaire. Les animaux sont très utiles, car ils réduisent la pénibilité du travail agricole. Ainsi, selon eux, ne nécessitant pas d'énergie polluante, la traction animale répond favorablement aux exigences des variabilités climatiques.

L. Philippe et al (1990) soutiennent que l'agriculture et l'élevage sont de fait associés à des degrés divers et que ces secteurs doivent être vus dans leur cohésion. Au niveau agronomique, l'élevage améliore qualitativement le travail du sol. Il permet une meilleure gestion de la fertilité due à l'introduction de la fourragère et des restrictions organiques améliorées en quantité et en qualité grâce à la fabrication de fumier. L'association agriculture-élevage, en effet, permet de transformer l'agriculture extensive et itinérante en agriculture intensive et fixée. Au niveau pastoral, les aliments destinés aux animaux de l'exploitation proviennent en grande partie du système de culture (résidus de récolte, cultures fourragères, jachères, etc.). Des plantes de couverture et des cultures fourragères permettent d'aller encore plus loin dans cette intégration.

La FAO (2014, p 24), dans ces travaux sur les résidus agricoles sous-produits agro-industriels en Afrique de l'Ouest, admet que l'association agriculture-élevage est bénéfique aux paysans pour diversifier leurs activités économiques. Dans le système agro pastoral, les résidus agricoles résolvent les besoins alimentaires bestiaux. Ceux-ci

désignent les parties fibreuses des céréales, de la canne à sucre, des racines et tubercules, des fruits secs etc. ils ont en commun le fait d'être constitués des parties des parties des plantes non consommées par l'homme après les récoltes.

Conclusion

Le mariage forcé de l'agriculture et de l'élevage dans le District du Zanzan est scellé au gré des hommes dans leur sempiternelle enquête de bien-être. Dans ce mariage forcé, l'entraide entre ces secteurs est quasi absente. L'élevage contribue seulement à 1 % et à 8,65 % respectivement à la culture attelée et à l'étable fumière à usage d'amendement des terres appauvries par la pression foncière. A l'inverse, l'agriculture contribue seulement à 17 % à l'alimentation du cheptel de par les résidus de récoltes. Animés sur le même territoire et quasiment par les mêmes acteurs (75 %), l'agriculture et l'élevage se livrent à une concurrence ostentatoire sur les ressources naturelles déjà fragilisées par la forte pression. Cette lutte pour le contrôle des besoins vitaux se manifeste par des dégâts de cultures et par des tueries d'animaux pour aboutir à des conflits meurtriers.

Références bibliographiques

- CHARRIÈRE Georges. 1984. La culture attelée: un progrès dangereux. Cahier. ORSTOM, sPr. Sciences Humaines, volume XX, n° 3-4, pp 647-656.
- Direction Régionale de la Production Animale et halieutique du Zanzan. 2017. Rapport d'activités de 2017. Bondoukou. 32 P.
- Direction Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Zanzan. 2017. Rapport d'activités de 2017. Bondoukou. 27.
- GIBIGAYE Moussa, Yves Antoine TOHOZIN et Yacouba SANON. 2012. Production du coton et adoption de la culture attelée dans la Commune de Malanville au nord du Bénin. International Journal of Biological Chemical Sciences. 12 P. consulté le 05
- Kagné Hamadé et Njoya Aboubakar. 2015. Transhumance transfrontalière et conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest. Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP). 111 P
- Kagoné Hamadé, Koffi Alinon, Boye Oumar et Bengaly Zacharia. 2009. Composante : « aménagements pastoraux et organisations de la transhumance transfrontalière. Volume 2. Formulation et mise en œuvre d'un Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA). CSAO-OCDE/CEDEAO. 58 P.

- KOUAKOU Kouamé Abdoulaye (2014). *Évolution agricole et sécurité alimentaire dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat en Géographie. Parcours Géographie Humaine Economique. Option Rurale. IGT-Université de Cocody-Abidjan. 315 p.
- LANDAIS Étienne et LHOSTE Philippe. 1990. *L'association agriculture-élevage en Afrique intertropicale : un mythe techniciste confronté aux réalités du terrain*. Cahier Sciences Humaines, 26 (7-2), pp 277-235.
- Lhoste Philippe, Michel Havard et Éric Vall. 1992. *La traction animale*. Agricultures tropicales en poche. Quæ, CTA, PAG. 243 P.
- Ministère de l'Agriculture (2006). *Annuaire des Statistiques Agricoles de 2006*. Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Information. 117 p.
- Ouattara M. 2016. *Bouna : Les peuples Koulango, malinké et Lobi à la croisée des chemins : les dessous d'une guerre fratricide*. Université Nangui Abrogoua. 15 P.
- Sy Oumar. 2010. *La transhumance transfrontalière, source de conflits au Ferlo (Sénégal)*. M@ppemonde. Université de Ziguinchor. 13 P.
- Tondel Fabien. 2019. *Dynamiques régionales des filières d'élevage en Afrique de l'Ouest étude de cas centrée sur la Côte d'Ivoire dans le bassin commercial central*. document de réflexion. no 241. 44 P